

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42407

présenté par

Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 33527 de Mme Bello

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 4, après le mot :

« assurés »,

insérer les mots :

« du système universel de retraite ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère profondément régressif de ce projet de loi. Cette réforme aura pour conséquences une baisse des pensions par rapport au système actuel et un recul toujours plus important de l'âge de départ à la retraite. En effet, avec l'instauration de l'âge pivot, il faudra partir au-delà de 62 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Nous considérons au contraire qu'il faut permettre aux gens de partir à la retraite à un âge décent, où l'on n'est pas cassé par le travail ou la maladie, et surtout avec un niveau de pension digne. La retraite est un nouvel âge de la vie, celui du temps libéré pour toutes et tous.